

PRESENTATION DE LA SC HLB DODEMONT – VAN IMPE & Co

RAPPORT DE TRANSPARENCE MIS A JOUR LE 30 JANVIER 2020

1. Introduction
2. Structure juridique, capital et actionariat
3. Réseau “HLB” – dispositions juridiques et structurelles
 - ✓ Structure
 - ✓ Description du réseau national
 - ✓ Description du réseau international
4. Description de la structure de gouvernance du réseau
5. Contrôle de qualité
6. O.I.P. et Intercommunales pour lesquels le cabinet a effectué le contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé
7. Politique d'indépendance du cabinet et confirmation d'une vérification interne
 - ✓ Déclaration et principes généraux
 - ✓ Procédure d'indépendance
8. Politique en matière de formation continue
9. Informations financières
10. Informations sur les bases de rémunération des associés

METHODOLOGIE

11. Description de la méthodologie
 - ✓ Contrôle interne
 - ✓ Analyse de risques
 - ✓ Seuil de matérialité
 - ✓ Planning de travail
12. Profil des associés et collaborateurs intervenant dans les dossiers d'audit
13. Description des services et conseils

1. Introduction

Le présent rapport contient des informations relatives au cabinet qui exerce un contrôle auprès d'O.I.P., d'Intercommunales, de S.L.S.P. et d'ASBL, mais également des informations portant sur le réseau auquel ce cabinet appartient.

2. Structure juridique, capital et actionnariat

HLB Dodémont – Van Impe & Co (en abrégé « HLB DVI ») est une société civile ayant emprunté la forme d'une société coopérative et dotée d'un capital de 18.592 EUR. HLB DVI porte le numéro d'entreprise BE 0428.148.201 et est inscrite au registre public des réviseurs d'entreprises sous le numéro B00013.

L'exercice social de la société commence le 1^{er} juillet de chaque année et se clôture le trente juin suivant.

La dernière publication aux Annexes du Moniteur belge date du 05/02/2019.

3. Réseau « HLB » - dispositions juridiques et structurelles

Structure

Le réseau HLB a son siège à 1170 Bruxelles, Chaussée de la Hulpe 166, Building Glaverbel et exerce également ses activités depuis ses bureaux établis aux adresses suivantes :

- Roderveldlaan 3 à 2600 Antwerpen (Berchem);
- Chaussée de Courcelles, 101 à 6041 Gosselies;
- President Kennedypark 31A à 8500 Kortrijk;
- Parc d'Affaires Z. Gramme, Bâtiment L - Quai des Vennes 18-20 à 4020 Liège.

Ces différents sites d'activités permettent d'offrir à sa clientèle un service de proximité et personnalisé.

Description du réseau national

En Belgique, HLB Dodémont-Van Impe est représentée par certains de ses associés dans HLB Belgium.

Certains associés de HLB Séfico, inscrite à l'IEC, sont également associés de HLB Belgium.

Les associés de HLB Belgium sont :

VANDERBAUWEDE Wladimir
GARNIER André
VAN IMPE Patrick
VAN PRAET Christian

Description du réseau international

HLB Belgium, représentant des intérêts de HLB Dodémont-Van Impe et de HLB Séfico, est membre de HLB International.

HLB International est un réseau d'auditeurs, d'experts-comptables et de consultants présent dans plus de 100 pays dans le monde.

Toute information au sujet du réseau peut être consultée via le site web : www.hlbi.com

Le bureau exécutif est installé à London SW 1W OLD

Tel 00 44 20 7881 1100

Email : mailbox@hlbi.com

Nos représentants au sein du réseau sont :

VAN IMPE Patrick (Council Member)

A noter que HLB Dodémont-Van Impe est également inscrite sur la liste du PCAOB.

4. Description de la structure de gouvernance du réseau HLB Dodémont – Van Impe & Co

Nos principes de gouvernance ainsi que nos valeurs d'entreprise et notre « mission statement » sont largement décrits dans notre charte sur le site : www.hlb.be/dvi/fr/conditionsgenerales.pdf.

Chacun de nos associés ainsi que chacun de nos collaborateurs clefs ont expressément adhéré à cette charte.

Les principaux organes au sein du groupe, en Belgique, sont :

- L'assemblée des associés dans chacune des trois sociétés
- Un conseil de gérance par société
- Un Comité Exécutif

Actionnariat

La liste des personnes morales et physiques qui composent l'actionnariat de HLB Dodémont-Van Impe & Co est disponible sur le site internet de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (www.ibr-ire.be). Au 30 septembre 2020, elle se présente comme suit :

COX Guy
DE PUYSSSELEYR Luc
GERARD Pascal
MALMEDY Alain
VAN IMPE Patrick
VAN PRAET Christian

5. Contrôle de qualité

Conformément aux règles de nos professions, nous avons mis en place un système de contrôle de qualité de nos interventions. Ce système, largement décrit dans nos manuels de fonctionnement, nous aide à :

- Évaluer le risque client
- Accepter un nouveau client
- Préciser nos engagements par des lettres de mission
- Garantir nos obligations d'indépendance et de secret professionnel
- Organiser les revues de dossiers et contrôle de qualité.

Plus particulièrement en matière d'audit :

- Chaque dossier est attribué à une équipe, dirigée par un réviseur d'entreprises qui participe activement à la mission.
- Ce dossier est revu par l'associé responsable qualité, différent du chargé de dossier.
- Dans diverses circonstances une « second opinion », donnée par un associé non concerné directement par le dossier, est requise.

Chaque dossier d'un siège est susceptible d'être revu par un associé d'un autre siège dans le cadre du contrôle annuel de qualité interne.

Par ailleurs notre cabinet est soumis à un contrôle de qualité. La loi du 7 décembre 2016 a profondément réformé la supervision des réviseurs d'entreprises. Cette réforme octroie une compétence centrale au Collège de supervision des réviseurs d'entreprises. Ce Collège doit veiller à la qualité des missions de contrôle des réviseurs.

Le dernier contrôle de qualité du Collège de Supervision des Réviseurs d'Entreprises (dont les principes sont fixés par la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises) auquel HLB Dodémont – Van Impe & Co a été soumis date de 2018.

6. Principaux O.I.P., Intercommunales, ASBL et sociétés commerciales pour lesquels le cabinet a effectué le contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé

Les principaux Organismes d'intérêt public, Intercommunales, ASBL et sociétés commerciales pour lesquels HLB Dodémont-Van Impe & Co exerce la fonction de commissaire sont les suivants :

- SComm N. et B. Knauf et Cie
- SComm B. en N. Knauf & Co
- SRL ACE
- SRL Renory Investments
- SA Ets Bounameaux
- SA Heinen
- Loewe Opta Benelux
- Giroflex
- Silhouette
- Grimaldi
- De Decker - Van Riet
- Van Marcke
- Groep ASVB
- Groep TMI
- Groep Adpo
- Bruynseels - Vochten
- Albe De Coker
- Altrad
- Axel Vervoordt
- Groupe LKQ BELGIUM
- Firma Cras
- Guy Van Bogaert
- Groep Herfurth
- Groep Vandeputte
- Smith & Nephew
- WTCB
- HM Belgium
- ASBL La Porte Ouverte-Home de Favence
- ASBL Orchestre philharmonique Royal de Liège
- ASBL Centre lyrique de la Communauté Française – Opéra Royal de Wallonie
- Centre Neurologique William Lennox ;
- IRHAM ;
- A. Lonhienne SRL
- SA Godefroid Europe
- SA Claessens Wettstein
- SC Neomansio

Le soussigné est mandataire et signataire des principaux dossiers d'audit suivants :

- SComm N. et B. KNAUF et Cie
- SComm B. en N. Knauf & Co
- SRL A. Lonhienne
- SRL ACE
- SRL Renory Investments
- SA Ets BOUNAMEAUX
- SA HEINEN
- SA LWB Refractories
- ASBL ACR +
- ASBL Centre lyrique de la Communauté Française – Opéra Royal de Wallonie
- ASBL Orchestre Philharmonique Royal de Liège
- ASBL La Porte Ouverte-Home de Favence
- SC Neomansio



7. Politique d'indépendance du cabinet et confirmation d'une vérification interne

Déclaration et principes généraux

Nous déclarons que dans le cadre de l'exercice de ses missions de contrôle, le cabinet HLB Dodémont – Van Impe & C° respecte les règles d'indépendance et qu'une vérification interne de ces exigences d'indépendance est effectuée.

De manière générale, les règles d'indépendance en vigueur au sein de notre réseau tiennent compte, d'une part, des dispositions légales applicables en Belgique ainsi que des normes édictées par l'IRE relatives à certains aspects liés à l'indépendance du commissaire et, d'autre part, des règles de notre réseau international HLB International. Elles couvrent les aspects liés à la fourniture de services par le commissaire et par son réseau aux entités contrôlées ainsi que les aspects liés aux liens personnel, financiers et professionnels vis-à-vis de ces mêmes entités.

Procédure d'indépendance

Le réseau HLB Dodémont – Van Impe & C° organise une base de données globale des mandats de commissaire permettant d'avoir une vision d'ensemble des mandats de leurs commissaires, afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Chaque associé est tenu de veiller à faire état de ses mandats régulièrement. Chaque associé confirme également annuellement l'absence de problèmes d'indépendance par rapport aux mandats exercés au sein du réseau.



8. Politique en matière de formation continue

Chacun de nos professionnels suit au moins 50 heures de formation professionnelle par an. Ces formations sont :

- Données en interne, soit pour l'ensemble des collaborateurs, soit par métier, soit encore en équipe (plus orientées dossier) ;
- Données en externe par nos instituts (IEC, IRE ou le CBCR) ;
- Données en externe par des organismes spécialisés, notamment en ce qui concerne la formation de nos associés et nos cadres.

9. Informations financières reflétant l'importance du cabinet et de son réseau en Belgique

Pour les informations financières, nous invitons les lecteurs à consulter les informations détaillées publiées annuellement par HLB Dodémont – Van Impe & C° sur le site de la Banque Nationale de Belgique, à la rubrique « Centrale des Bilans ». L'adresse du site est la suivante : www.bnb.be . Globalement, la société réalise la majorité de son chiffre d'affaires via les honoraires perçus pour le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés.

10. Informations sur les bases de rémunération des associés

La rémunération des associés, membres de HLB Belgium, se compose d'une partie fixe et d'une partie variable en fonction de la réalisation des objectifs, à la fois individuels et collectifs.

11. Description de la méthodologie

L'objectif de l'audit est d'obtenir une assurance raisonnable que les informations financières ne comportent pas d'anomalies significatives.

Contrôle interne

L'analyse des différents flux de transactions alimentant la comptabilité (achats, ventes, salaires, financiers et investissements) nous permet de nous forger une première opinion sur la qualité de l'organisation interne de l'ASBL. Les résultats de cette analyse font l'objet d'un courrier (management letter) adressé aux membres de l'organe de gestion de l'ASBL.

Analyse de risques

Suite à l'examen du contrôle interne, nous déterminons un niveau de risques de détection d'anomalies propre à chacun de ces flux. Ces risques sont considérés comme spécifiques à votre organisation.

Ajoutés aux risques inhérents à votre activité, ces éléments constituent la base de notre analyse du niveau global de risques.

Seuil de matérialité

Le caractère significatif des anomalies est déterminé en fonction d'un seuil de matérialité arrêté par nos modes de calcul, basés sur l'importance du bilan, du résultat, de l'évolution constatée sur les trois derniers exercices et des résultats de l'analyse de risques.

Planning de travail

Contrôle intermédiaire

Celui-ci consiste en un examen analytique de la situation à mi-exercice, avec analyse et explication des principales variations et en un examen des processus de contrôle interne, agrémenté de tests de conformité et de permanence.

L'ensemble des cycles doit être analysé sur la durée du mandat et des tests de permanence sont réalisés chaque année.

Un examen de toutes les informations nous permettant d'améliorer notre connaissance de l'entreprise (procès-verbaux, réunions,...) complète cette première phase de travail.

Contrôle final

Cette seconde phase de travail consiste en un examen méthodique et détaillé de l'ensemble des comptes du bilan et du compte de résultats. Conformément à nos normes, nous demandons des confirmations de soldes aux clients, fournisseurs, banques et avocats.

La détection d'anomalies au niveau des comptes aboutit à la rédaction, si nécessaire, d'un rapport sur celles-ci. Ce rapport est également destiné à l'organe de gestion.

Après signature de la lettre de représentation par l'organe de gestion, nous établissons notre rapport de certification des comptes destiné à l'Assemblée Générale.

12. Profil des associés et collaborateurs intervenant dans les dossiers d'audit

L'associé responsable de l'audit de votre SC est le responsable de l'audit au bureau de Liège et mandataire ayant signé les présents documents, à savoir Alain MALMEDY dont le CV est joint en annexe.

Il a été membre du Collège des Commissaires de Neomansio de 2000 à 2015.

Les collaborateurs prestant sur les mandats sont répartis sur base de plannings semestriels. Tous sont de niveau universitaire, réviseur stagiaire ou non.

13. Description des services et conseils

Notre réseau de bureaux belges est composé de bureaux à Anvers, Bruxelles, Courtrai, Charleroi et Liège. La présence sur l'ensemble du territoire permet une relation de proximité et un service réactif.

Chaque bureau est multi professionnel. Les services proposés à la clientèle sont la fiscalité, la comptabilité, la consultance et l'audit.

Fait à Liège, le 30 janvier 2020



HLB Dodémont – Van Impe & C° SC
Commissaire
Représentée par
Alain MALMEDY
Réviseur d'entreprises

